

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020

Etaient présents :

François AUBERT, Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Colin COMBE, Marcel COUDENE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABREGES, Céline GABRIEL, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MEJEAN, Gerald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absent excusé : Alain MOREELS (procuration Marcel COUDENE)

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Délibération sur le compte administratif 2019 sur le compte de gestion, sur l'affectation des résultats pour les budgets (commune, service eau et assainissement, chaufferie bois, SPANC , résidence service « le rocher du midi »)**
- ✓ **Vote des taxes locales**
- ✓ **Désignation des conseillers délégués**
- ✓ **Désignation des membres des commissions**
- ✓ **Indemnités des élus**
- ✓ **Loyer EHPAD**
- ✓ **Demande de subvention au département pour le déneigement**
- ✓ **Questions diverses**

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 16 juin 2020 ouverte à 20h30.

Elle précise que nous sommes 14, le quorum est donc atteint. Alain MOREELS est absent excusé, il a donné procuration à Marcel COUDENE.

Marie-France FABREGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 28 mai 2020.

Vote à l'unanimité des présents

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération sur le compte administratif 2019 sur le compte de gestion, sur l'affectation des résultats pour les budgets (commune, service eau et assainissement, chaufferie bois, SPANC, résidence service « le rocher de Midi ») :

François AUBERT, deuxième adjoint, présente le compte administratif, ce dernier fait l'état de l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2019. Ils sont normalement votés par le conseil municipal en place dans l'année concernée, conseil qui, par ce vote approuve la gestion du maire en place.

Cela n'a pas été le cas et nous devons nous prononcer sur des dépenses et des recettes engagées par la municipalité précédente.

Nous ne pouvons donc que constater ces comptes en regrettant que le précédent conseil n'ait pas eu la possibilité de donner son avis sur les réalisations financières de 2019. Nous allons décider de l'affectation des résultats de chacun de ces budgets.

Budget de la commune :

François AUBERT explique que les dépenses de fonctionnement de la commune concernent le fonctionnement général de la commune, par exemple les frais de personnel ou bien ceux liés aux festivités, à la médiathèque ou à l'entretien des bâtiments publics. Les recettes proviennent principalement de la fiscalité locale, des dotations de l'état, et des locations des immeubles communaux (dont l'EHPAD).

En fonctionnement, le montant total des dépenses s'élève à 965 477,21 € avec des recettes pour 1 333 598,44 €. Le résultat est donc de 368 121,23 € qui sera transféré à la section investissement. A cela, il doit s'ajouter l'excédent reporté de 187 000 €, soit un résultat de clôture de 555 121,23 € ; l'affectation de résultat de cet excédent est le suivant : 455 121,23 € transféré à la section investissement et 100 000 € en excédent reporté en fonctionnement.

En **investissement**, les dépenses s'élèvent à 838 399.57 €, elles correspondent principalement aux dépenses engagées dans le cadre de la voirie (137 755.18 €), de l'achat de la maison médicale (140 700 €) et au remboursement des emprunts (406 308.98 €). Les restes à réaliser sont de 297 588.33 € et concernent principalement l'acquisition de la maison médicale (271 300 €). L'excédent de financement pour l'année 2019 s'élève à 297 523.28 €, il sera reporté sur l'exercice 2020.

Marcel COUDENE demande si l'excédent reporté de 187 000€ date de l'année 2018. François Aubert confirme.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de 455 121,23 € à la section investissement et le report en excédent de 100 000 € en fonctionnement.

Service des eaux

Les recettes de **fonctionnement** s'élèvent à 200 469.24 € avec des dépenses de 164 986.57€ soit un résultat positif de 35 482.67 € qui sera transféré à la section investissement en 2020.

François AUBERT précise qu'il est obligatoire de transférer l'excédent dans l'investissement du fait du résultat négatif de cette section.

Les recettes correspondent principalement à la vente de l'eau et de l'assainissement, les dépenses au fonctionnement et à l'entretien des réseaux.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 164 164.43 €, correspondant principalement aux remboursements des emprunts (126 287.43€).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 118 767.09 €, correspondant principalement aux amortissements. Ce budget d'investissement est en déficit de 45 397.34 € pour l'année 2019. A ce résultat il faut ajouter le déficit reporté de 2018 soit un résultat de clôture déficitaire de 436 684.30 € qui sera reporté sur l'exercice 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de 35 482.67 € à la section investissement

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Ce service gère la conformité des installations des particuliers. La commune paie et se fait rembourser par les particuliers. Les dépenses s'élèvent à 1 828.10 €, elles correspondent au paiement du prestataire réalisant les visites de contrôle des installations individuelles d'assainissement individuelles, les recettes à 2 388.10 € correspondent au paiement de ces prestations par les usagers. Le résultat positif de 550 € sera reporté sur l'exercice 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le report de 550 € sur l'exercice 2020.

Résidence service « Le Rocher de Midi » (« Programme EHPAD)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 36 400 €, correspondant à la part du loyer de l'EHPAD affectée à la résidence service, il n'y a aucune dépense.

Le résultat, soit 36 400 €, sera transféré à la section investissement de 2020.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 24 166 €, correspondant entre autre au remboursement d'emprunt (10 929€) avec un déficit reporté de 2018 de 165 099.68€.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 9 951.88 € soit le report de l'excédent de fonctionnement 2018, l'emprunt prévu au budget initial n'ayant pas été réalisé.

Le résultat de clôture de - 179 313.80 € devra être reporté sur le budget 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de 36 400 € à la section investissement.

Chaufferie bois

En **fonctionnement**, les dépenses (fonctionnement et entretien de la chaufferie) s'élèvent à 115 340.44 € et les recettes (vente de l'énergie) à 118 345.78 € soit un résultat positif de 13 005.34 € qui sera transféré à la section investissement de l'exercice 2020.

En **investissement**, les dépenses (remboursement d'emprunt principalement) s'élèvent à 38 498.26 €. Les recettes sont de 39 020.64€, soit un résultat de 522.38€ et un résultat de clôture de 5 164.08 € intégrant le report de l'excédent 2018.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert de 13 005.34 € à la section investissement.

François Aubert précise que ce transfert permettra de prendre en charge une partie des frais engagés par le raccordement à la chaufferie du bâtiment abritant le pôle médical et les logements de la SDH.

Vote des taxes locales :

Trois taxes locales existent et entrent dans le budget de la commune: la taxe d'habitation dont le taux est fixé par la loi 2020, la taxe foncière et la taxe foncière non bâti.

Les taux actuels sont de 12,46 % pour la taxe foncière et 74,81 % pour la taxe foncière non bâti. Ils sont en deçà des taux moyens en Ardèche : 18,91 % pour la première, **et 79, ??% pour la deuxième.**

François AUBERT propose au conseil municipal de maintenir les mêmes taux.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de ces taux pour ces deux taxes.

François AUBERT précise que la CFE (Ancienne Taxe Professionnelle) est perçue par la communauté de communes qui la rétrocède à la commune sous forme de compensation.

Désignation des conseillers délégués :

Florian MEJEAN présente, tout d'abord, les fonctions des trois adjoints :

Florian MEJEAN: Travaux, développement et gestion de la maintenance du réseau électrique municipal.

François AUBERT : Finances, Environnement, Eau et assainissement.

Laure LUZY : Education, Conseil municipal des enfants et Culture.

Julien BEAUME : délégué aux activités économiques, animations, fêtes villageoises.

Gérald RIPOLL : délégué aux sports et tourisme, en particulier supervision du camping municipal.

Marcel COUDENE : délégué au recensement et au diagnostic des travaux courants.

Alain MOREELS : délégué à la gestion de l'éclairage public et des bâtiments communaux.

Un mandat spécial est attribué à Olivier SPRIET pour la mise en place de la démarche participative, et des relations avec les associations.

Désignation des membres des commissions :

- **Finance :** Responsable : François AUBERT

Membres : Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Florian MEJEAN, Gérald RIPOLL

- **Education:** Responsable : Marie-France FABREGES, Laure LUZY

Membres : Florence BREYSSE, Marie CARPENTIER

Commission d'appel d'offres : Titulaire : François AUBERT, Marie-France FABREGES, Florian MEJEAN

Suppléants : Julien BEAUME, Marcel COUDENE, Olivier SPRIET

- **Travaux :** Responsable : MEJEAN Florian

Membres : Julien BEAUME, Marcel COUDENE, Bernard GANDON, Alain MOREELS

- **Urbanisme :** Responsable : François AUBERT, Marie-France FABREGES, Florian MEJEAN

Membres : Julien BEAUME, Marcel COUDENE

- **Animations, Culture :** Responsable : Laure LUZY

Membres : Julien BEAUME, Colin COMBE, Céline GABRIEL, Olivier SPRIET

- **Jeunesse et sport :** Responsable : Gerald RIPOLL

Membres : Patricia COURRIOL, Laure LUZY

- **Environnement** : Responsable : François AUBERT
Membres : Julien BEAUME, Florian MEJEAN, Gerald RIPOLL, Olivier SPRIET
- **Communication, Démarche participative** : Responsable : Olivier SPRIET
Membres : Marie CARPENTIER, Laure LUZY
- **Gestion des crises** : Responsable : Marie-France FABREGES, Laure LUZY, Florian MEJEAN
Membres : Patricia COURRIOL, Céline GABRIEL, Olivier SPRIET

Conseillers représentant notre commune au sein des organismes extérieurs :

NUMERIAN (inforoute) : Titulaire : Marie-France FABREGES

Suppléant : Florian MEJEAN

PNR : Titulaire : François AUBERT

Suppléant : Julien BEAUME

Ardèche Claire : Titulaire : François AUBERT

Suppléant : Julien BEAUME

Mission locale : Titulaire : Marie-France FABREGES, Laure LUZY Laure

Suppléant : Florence BREYSSE, Céline GABRIEL, Alain MOREELS

SDE 07 : Titulaire : Florian MEJEAN

Suppléant : Alain MOREELS

AGEDI : Titulaire : Marie-France FABREGES, Florian MEJEAN

Cimetière de Champagne : Titulaires : Colin COMBE, Marie-France FABREGES, Alain MOREELS

OTI : Titulaire : Gerald RIPOLL

Suppléant : Julien BEAUME

Nombre et désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Le conseil municipal décide de fixer à douze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée parmi le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Le maire est de droit la présidente du CCAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

6 délégués du Conseil Municipal :

Marie CARPENTIER, Patricia COURRIOL, Bernard GANDON, Florian MEJEAN, Alain MOREELS, Olivier SPRIET

- Les 6 délégués extérieurs seront élus plus tard.

Commission communale des impôts directs (CCID) :

- Commissaires titulaire : François AUBERT, Julien BEAUME, Marie CARPENTIER, Marcel COUDENE, Marie-France FABREGES, Florian MEJEAN, Alain MOREELS

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces nominations.

Indemnités des élus :

Marie-France FABREGES présente la réglementation. Le taux d'indemnité est lié à un indice.

L'indemnité mensuelle du maire pour une commune de 500 à 999 habitants est de 1567,43 €.

La totalité des indemnités des adjoints et des délégués ne doit pas excéder celle du maire. Le conseil municipal propose qu'une indemnité mensuelle de 100 € soit versée à chaque délégué. Et que le reliquat, c'est-à-dire 1567,43 € - 400 € soit 1167,43 €, soit divisé en parts égales pour les trois adjoints, soit 389,14 € mensuels. Cette délibération prend effet à la date d'installation des élus.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces indemnités.

Loyer EHPAD

François AUBERT explique que le bail entre la commune et le CCAS de 2015 établit un loyer annuel de 285 000 €, avec une revalorisation indiciaire chaque année. Le CCAS a proposé en 2019 un loyer de 260 000€. Alors qu'avec le calcul en tenant compte de la revalorisation de l'indice annuel, le loyer aurait été aux environs de 300 000. Les élus se laissent le temps de réflexion jusqu'au prochain conseil municipal pour définir le montant du loyer 2020

Demande de subvention au département pour le déneigement

Marie-France FABREGES explique que le département de l'Ardèche finance à 50 % les frais liés au déneigement (achat de fournitures, entretien chasse-neige, communaux,...).

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation de demander cette subvention.

Questions diverses :

! Subvention fréquence 7

En 2016, une subvention de 200€ avait été votée pour la radio fréquence 7. Elle est gérée par une association. Marie-France FABREGES propose que la mairie reconduise ce montant pour cette année.

Olivier SPRIET trouve que c'est une bonne idée, cela permettra aux associations de Montpezat, à la médiathèque de communiquer par ce biais.

Le conseil municipal vote à l'unanimité 200 € de subvention pour fréquence 7.

! Ecole Beausoleil

Marie-France FABREGES explique qu'un enfant du village ne peut pas être scolarisé à l'école de Montpezat. La mairie doit participer à sa scolarisation à l'école Beausoleil à une hauteur de 1024 €

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

! Transfert éclairage public

L'éclairage public est transféré au SDE 07 (syndicat départemental des énergies de l'Ardèche).

Florian MEJEAN explique qu'auparavant la commune devait gérer l'éclairage public, aujourd'hui le SDE07 s'en charge et fait appel à un prestataire.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour signer la convention entre la commune et le SDE 07.

! Autorisation poursuite de contentieux

Marie-France FABREGES demande que le conseil municipal accorde à la comptable de la trésorerie une autorisation générale et permanente à tous les actes de poursuites.

Vote à l'unanimité du conseil municipal pour autoriser la comptable de la trésorerie à réaliser des poursuites face à des contentieux.

! Syndicat mixte AGEDI (Agence de gestion et de développement informatique)

Le syndicat mixte fermé se transforme en syndicat ouvert (à d'autres collectivités).

Nous devons voter ce changement.

Olivier SPRIET précise que puisque nous sommes membres, nous n'avons pas le choix.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

! Réservation HLL

Marie-France FABREGES explique qu'une personne avait fait une réservation, elle n'a pas pu venir, il faut donc la rembourser.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

! Panneau lumineux

Une convention est à signer pour le contrat de maintenance du panneau lumineux pour 2020. La somme est de 1 300€.

Olivier SPRIET demande si en 2019, le contrat avait été signé. La réponse est non. Il nous semble important que ce panneau fonctionne.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

! Permanence des adjoints

François AUBERT explique que les adjoints feront une permanence tous les jeudis matins de 9h30 à 12h.

Marcel COUDENE demande la fonction de cette permanence. Marie-France FABREGES explique que cela permettra aux montpezatiens de faire part de leur demande particulière.

! Rencontre conviviale dans chaque hameau et quartier

La première réunion est prévue sur la place du Faud, pour les habitants du Faud et du Mas, le vendredi 26 juin à partir de 18h.

! Réunions de travail du conseil

Tous les conseillers intéressés et disponibles participeront aux réunions de travail du conseil le mardi de 18h à 19h30 à partir du mardi 23 juin.

François AUBERT précise que ce n'est pas une réunion décisionnaire, c'est une réunion de travail.

Laure LUZY propose qu'il y ait à chaque fois un compte-rendu rapide réalisé pour que les absents soient informés des sujets traités.

! Réunion des associations de Montpezat

Olivier SPRIET indique qu'une réunion aura lieu le jeudi 25 juin à 20h30 avec les présidents de toutes les associations de Montpezat.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 21h42.

Madame le maire, Marie-France FABREGES :